

Conseil municipal du jeudi 23 JANVIER 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

Présents : GIRAUD Marc, PAILLARD Alain, JULLIOT Alexandre, GAUTHIER Clarisse, CHAMPION Kalyne, LAMY Anthony, PESCHÉ Nicole, PIAU Valérie.

Absents excusés : DESMONTILS Olivier.

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : GIRAUD Marc

➤ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 19 décembre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ DEL20250123 01 RAPPORT TRIENNAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Madame le Maire rappelle que la loi de climat et résilience du 22 août 2021 a accentué la démarche de la sobriété foncière engagée par les collectivités depuis plusieurs années, en fixant un objectif d'absence d'artificialisation nette en 2050. Pour évaluer le rythme de la trajectoire vers cet objectif, un dispositif de suivi national et local a été mis en place.

La loi Climat prévoit qu'un rapport de suivi de l'artificialisation soit mis en œuvre au moins tous les 3 ans (article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'objectif de ce premier rapport est de s'appropriier localement l'enjeu de sa consommation d'espaces. Il a un but avant tout pédagogique pour permettre d'accélérer le basculement vers de nouvelles pratiques d'aménagement et doit inciter à porter un regard sur les possibilités de construire ou de recycler/reconstruire, au sein du tissu urbain déjà constitué avant d'envisager son extension.

Ce premier rapport doit contenir au minimum la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) exprimée en nombre d'hectare.

Avant 2031, il n'est pas obligatoire de renseigner les indicateurs 2°, 3° et 4° cités à l'article R.2231-1 du CGCT, tant que la commune n'a pas encore intégré dans son document d'urbanisme les objectifs pour atteindre le ZAN d'ici 2050.

Ce rapport a été établi à partir de fichiers mis à disposition par l'Etat (CEREMA, Insee, IGN...) et que ces données seront enrichies ultérieurement.

Considérant que le premier rapport local de suivi de l'artificialisation des sols doit faire l'objet d'un débat et d'une délibération.

Madame le Maire présente le rapport de suivi de l'artificialisation des sols (en annexe)

Considérant que la consommation des ENAF entre le 1er janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2023 sur la commune d'Athée s'élève à 5.58 ha, soit 1.99 % de la surface communale nouvellement consommée

dont 5.17 ha – surface consommée de type habitat, 0.10 ha de surface consommée de type route et 0.31 ha de surface consommée de type inconnu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** des éléments présentés,
- **Charge** Madame le Maire de transmettre le rapport au représentant de l'État dans le département ainsi qu'à l'ensemble des organismes compétents
- **Autorise** Madame le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **DEL20250123 02 RÉVISION DES STATUTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ÉNERGIE
MAYENNE**

Madame le Maire expose que :

Le syndicat d'énergie Territoire d'énergie Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales applicable par renvoi de l'article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres, dont la commune d'Athée.

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 10 décembre 2024, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à notre attention le 23 décembre 2024.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer un avis favorable sur cette procédure de révision et d'accepter les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'énergie Mayenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité, de :

- **EMETTRE** un avis favorable sur cette procédure de révision.
- **ACCEPTER** les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'énergie Mayenne.

➤ **DEL20250123 03 SUBVENTIONS 2025**

Associations	Votés
Comité de Jumelage CRAON / BUCHENBERG	50.00 €
Comité de Jumelage CRAON / ISZKASZENTGYÖRGY	50.00 €
Comité des Fêtes d'Athée	350.00 €
Les Nociers d'Athée	120.00 €
Union Sportive d'Athée	475.00 €
Total	1 045.00 €

Le Conseil, après délibération,

- **Décide d'attribuer** les subventions suivantes pour l'année 2025
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 à l'article 65748.

➤ **MODIFICATION BORNAGE PARCELLE LOT DES TILLEULS**

Le cabinet Harry LANGEVIN, géomètre, interviendra pour une modification du bornage entre les lots 9 et 10 du Lotissement des Tilleuls.

➤ **DEL20250123 04 REPAS DES AINÉS**

Dans le cadre du repas des aînés organisé chaque année, Madame le Maire propose de solliciter le restaurant « Carré d'as » de COSSÉ-LE-VIVIEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retenir le menu proposé par le restaurant « Carré d'as » au prix de 37 €.
- **DE RETENIR** la date du 15 mars 2025 pour ce repas.
- **DÉCIDE** que la collectivité prendra à sa charge 15 euros du repas pour les habitants d'Athée de 65 ans et plus, et de maintenir le coût du repas pour les conjoints de moins de 65 ans et les aînés domiciliés hors de la commune à 37 €.

➤ **DEL20250123 05 DEVIS ALTRAD ILLUMINATIONS DE NOEL**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu le devis de l'entreprise **ALTRAD** pour l'achat d'illuminations de Noël.

Dans le devis N° COL-Q2501025-1 du 28 janvier 2025 il est prévu :

- **Etoile polaire blc pur + luciole (qté 17)**
- **Ecotaxe**
- **Fixations universelles (qté 17)**

Le montant total du devis est de 6634,93 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** le devis de l'entreprise **ALTRAD** pour un total de **6634, 93 € HT**
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents s'y référant.

➤ **PRISE DE COURANT CANDÉLABRES**

Le sujet est reporté à la prochaine réunion.

➤ **CONSTRUCTIONS LOT DES TILLEULS**

Suite à la rencontre avec la SARL Anthony MORIN, architecte DPLG, le projet de construction de logements locatifs est approuvé. Cependant, une simulation de prêt doit être effectuée auprès des banques.

➤ **DEL20250123 06 CONVENTION DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Craon propose une convention de contrôle et d'entretien des bouches et poteaux d'incendie.

Conformément à l'article L2225-2 du CGCT, la commune a toujours la responsabilité de s'assurer de posséder des équipements et ouvrages permettant la fourniture d'eau nécessaire à la lutte contre l'incendie.

La Communauté de Communes réalisera l'inventaire des bouches et poteaux d'incendie existants sur le territoire de la commune.

Les prestations proposées sont :

- **AEP 5** : Prestation d'entretien courant d'un poteau incendie (43,66 € HT).
- **AEP 6** : Prestation d'entretien triennal de vérification des performances hydrauliques d'un poteau incendie (65,48 € HT)
- **AEP 27** : Prestation de désherbage et/ou débroussaillage des abords d'un poteau incendie (21,83 € HT).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention proposée par la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ladite convention qui prend effet à la date de la signature et pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ce document.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

L'Us Athée organise un évènement pour ses 50 ans le 31 mai 2025 au terrain de foot. A cette occasion, la Municipalité offrira un cadeau au club.

La prochaine séance aura lieu en mars, la date n'est pas encore déterminée.

La séance s'est achevée à 22h10 heures.

SIGNATURES

Le Maire

Secrétaire de séance

Nadine MARTIN-FERRÉ

Marc GIRAUD



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Marc GIRAUD', written over a horizontal line.